

# VALIDATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

## Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> Mars 2018

<b>D 2018</b>	<b>B</b>	<b>04</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	87	
<b>Présents</b>	68 (dossier 1) – 71 (dossiers 2) – 72 (dossier 3) – 73 (dossier 5) – 71 (dossier 6 à 17)	
<b>Votants</b>	75 (dossiers 1) – 77 (dossiers 2) – 78 (dossier 3 à 5) – 76 (dossier 6 à 17)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 février 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

### Étaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	.....
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET (+ pouvoir S. DE LAMARLIERE jusqu'au dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 2) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 2) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir J. CORREGES pour le dossier 1) – Michel HOSPITAL – Philippe LABARDIN (+ pouvoir L. VALAY pour le dossier 1) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (à compter du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 5)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN [sup.]
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT– Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	.....
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir D. RINAUDO) – Eric BOUCHAUD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir L. KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU (+ pouvoir R. BARD)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

### Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 2) – Pierre IMBERT - Jacques BILIRIT - Danièle ANGOT - Lydie ANGELY – Joël HOCQUELET – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (jusqu'au dossier 4) - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane KULTON – Dante RINAUDO – Régis BARD – Valérie TACCO – Régine POVEDA (à compter du dossier 6) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 6)

### Pouvoirs de

Jacqueline CORREGES à Jean-Luc DUBOURG (dossier 1) – Sophie BORDERIE à Régine POVEDA – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (dossier 1) – Sylvie De LAMARLIERE à Daniel BENQUET (jusqu'au dossier 4) – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS – Régis BARD à Laurence LOUBIAT-MOREAU – Joël HOCQUELET à Charles CILLIÈRES (à compter du dossier 2)

### Secrétaire de Séance

Vincent PAULEY

## VALIDATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

### Objet de la délibération

---

La présente délibération vise à valider le Contrat Local de Santé de Val de Garonne Agglomération, co-élaboré avec l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un outil partenarial de coordination et d'émergence d'actions, dont l'objectif principal est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et la mise en œuvre de solutions pour une offre de santé de proximité.

### Exposé des motifs

---

Par délibération n° D2016G01 du 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire avait pris acte de la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération. Le 1<sup>er</sup> Comité de pilotage s'était réuni le 24 novembre 2016, à la suite duquel une assemblée plénière avait permis de rendre compte du diagnostic de territoire réalisé par L'ORSA ainsi que les retours des questionnaires aux professionnels et associations de VGA. Cela, afin de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des problématiques liées à la santé sur le territoire. 5 axes stratégiques ont alors été identifiés à partir desquels 5 groupes de travail se sont constitués et réunis de mai à septembre. Le dernier Comité de pilotage, réuni le 4 octobre dernier, a permis de présenter et valider l'ensemble des fiches action proposé par chaque groupe, chacun ayant travaillé sur un des axes stratégiques.

- Axe 1 : Développer l'attractivité des professionnels de santé
- Axe 2 : Agir en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité
- Axe 3 : Agir pour l'autonomie en faveur des personnes en situation de handicap ou de dépendance
- Axe 4 : Agir pour un cadre de vie favorable à la santé
- Axe 5 : Développer la coordination des acteurs en matière de santé mentale

L'ensemble des actions présenté pour chaque axe est joint en annexe de la note.

Chaque action proposée au sein des axes présentés nécessite de définir un ou plusieurs pilotes. A ce titre, les actions pour lesquelles VGA s'est proposé pilote et/ou co-pilote concernent :

- L'action 1 de l'axe 1, à savoir « *la sensibilisation des médecins généralistes et spécialistes libéraux à l'intérêt de se former pour devenir maître de stage par la mise en place de micro-réunions de secteur* »  
Les frais de réception et d'impression des documents supports seront à la charge de VGA.
- L'action 1 de l'axe 2 à savoir « *la sensibilisation des élus du territoire sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins de leurs administrés* » en partenariat avec la CPAM.
- L'action 2 de l'axe 2 concernant « *l'organisation de temps d'échanges et d'information sur les dispositifs d'accès aux soins et aux droits, à destination des acteurs de terrain* », en partenariat avec la CPAM.
- L'action 3 de l'axe 2 : « *Identification des solutions favorisant la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité* », en partenariat avec le Conseil de Développement de VGA.  
Les frais de communication seront à la charge de VGA.
- L'action 4 de l'axe 2 : « *Réflexion sur la création d'un centre d'accompagnement à la parentalité* », en co-pilotage avec le Conseil Départemental, la P.M.I et le CHIC Marmande/Tonneins.
- L'action 1 de l'axe 4 : « *Prévention des pathologies liées à l'environnement intérieur-lutte contre les perturbateurs endocriniens* », en co-pilotage avec l'ARS.

L'impact financier pour la collectivité portera sur le poste de coordinateur du CLS estimé à un ¼ équivalent temps plein. Ce dernier sera assuré à moyen constant. Egalement, des frais de communication et de réception seront à la charge de VGA. Enfin, concernant le Contrat Local en Santé Mentale (CLSM), déjà en place sur la commune de Marmande, l'objectif est de l'étendre à l'ensemble des communes de l'agglomération. Pour ce faire, il est proposé de financer 10 % du poste de l'actuelle chargée de mission, soit 4879 € / an.

Le budget voté pour ce faire prévoit en effet :

- 700 € concernant les frais de communication
- 1000 € en frais de réceptions
- 6000 € pour le co-financement d'actions portées par des tiers.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Communautaire,**

**Approuve** le projet de contrat local de Santé de Val-de-Garonne Agglomération.

**Valide** les actions présentées par VGA

**Décide** de signer la convention cadre relative au Contrat Local de Santé

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

<b>Résultat du vote</b>	
<i>Votants</i>	<b>78</b>
<i>Pour</i>	<b>78</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

Publication / Affichage  
Le 2/03/2018

Fait à Marmande, le 1<sup>er</sup> mars 2018

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,